



Tarification au quotient familial

publié le 09/09/2013

Vous pouvez consulter l'[information du conseil général](#)  concernant la nouvelle tarification pour la restauration scolaire, applicable au 1er janvier 2014.

Nous vous rappelons que le collège n'a pas compétence pour répondre à vos questions ou inquiétudes concernant ce nouveau mode de calcul. Vous devez impérativement contacter le conseil général au 05 17 18 81 81 ou quotientfamilial@cg79.fr

Attention : c'est **l'avis d'imposition 2012 sur les revenus 2011** qui doit être fourni au collège qui le transmettra au conseil général.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.